

Commune de Pégairolles de Buèges – **Novembre 2015**

Communauté de Communes du Grand Pic-Saint-Loup

## **Recyclage des ordures ménagères – Utilisation des nouveaux conteneurs jaunes**

Depuis quelques jours, des conteneurs jaunes ont remplacé des conteneurs verts ou ont été ajoutés sur les mêmes emplacements.

- ❖ **Ce qu'on peut mettre dans les conteneurs jaunes :** (voir aussi les pictogrammes sur les conteneurs)
  - Métal : barquettes alu, aérosols, bidons, canettes boisson, boites de conserve
  - Plastique : bouteilles d'eau, d'huile, bidons de produits ménagers, sacs plastique, flacons en plastique
  - Carton : emballages alimentaires, briques alimentaires, boites de suremballage, grands cartons (pliés)
  
- ❖ **Ce qu'on ne doit pas y mettre :**
  - Déchets ménagers putrescibles, déchets verts, bouteilles en verre, gravats, cendres, papiers, journaux, revues
  
- ❖ **Pour le recyclage du verre** (bouteilles, verrines et bocaux), les colonnes d'apport volontaire restent à côté de l'abribus, au carrefour du Méjanel
- ❖ **Pour le papier, revues, journaux**, les colonnes d'apport volontaire restent à côté de l'abribus, au carrefour du Méjanel
- ❖ Pour mémoire, **piles et ampoules** peuvent être déposées à la Mairie, en grande-surface ou en déchetterie

Si vous avez des doutes, des remarques, des réclamations, contactez la Mairie ou la Communauté de Communes

A savoir : la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup génère un revenu de votre recyclage. Plus le tri sera efficace, plus ce revenu sera important et moins le coût de collecte et traitement des ordures ménagères sera élevé sur vos taxes « TEOM ». L'objectif visé par ce changement est d'accroître le taux de recyclage.

Alors bon recyclage !